



DE L'ESPRIT ET DES LOIS

Montesquieu: de l'esprit et des lois

CATHERINE VOLPILHAC-AUGER

De *l'homme d'esprit*, que les sots sont incapables d'estimer à sa juste valeur, à *l'esprit général*, qui anime une nation et lui donne son unité à travers les âges, brillant ici, profond là, l'esprit est partout et nulle part, tant ce terme est polysémique; mais la notion d'esprit n'en tient pas moins une place importante chez Montesquieu. Ce recueil d'articles s'attache à en repérer les formes saillantes (les saillies?) et les traits récurrents, pour mieux délimiter l'usage qu'il en fait. L'esprit est d'abord au sens le plus large ce qui oriente l'action des hommes et les détermine. Frappé de l'esprit de vertige, l'être humain apparaît dans toute sa faiblesse. Comme le montre Stéphane Pujol (*Intolérance religieuse et «esprit de vertige». La Lettre LXXXIII des Lettres persanes et l'invention d'un nouveau paradigme*), c'est l'« esprit de vertige » issu de la Bible et martelé par Bossuet que l'on retrouve en écho dans les *Lettres persanes*: caractériser ainsi l'esprit révèle qu'au-delà des circonstances historiques, l'intolérance se dénonce elle-même; il faut pour cela renverser le sens même de cette dénonciation, comme le fait Montesquieu.

L'esprit est aussi de manière plus précise la caractéristique d'une société brillante, le Paris du XVIII^e siècle, celui des *Lettres persanes*, mais aussi celui où vit Montesquieu. Qu'est-ce pour lui qu'un trait d'esprit, et à quoi sert-il? Est-on ou devient-on homme d'esprit? Ces questions font ressortir la dimension éminemment sociale du phénomène. Myrtille Méricam-Bourdet (*«Je disais...» dans mes Pensées: théorie et pratique de l'esprit*) montre comment Montesquieu dans les *Pensées* met constamment en scène l'esprit, et en explore ainsi la dimension sociale et historique (qu'est-ce que l'histoire de l'esprit humain?) pour en souligner l'aspect compréhensif, mais aussi paradoxal. L'homme d'esprit, qui voit

loin et bien, ne représenterait-il pas une forme d'idéal? Quels en sont les modèles? C'est à ces aspects que s'attache Catherine Volpillac-Auger, pour y voir la matrice même de l'esprit des Lumières.

Au-delà de l'individu, l'esprit est aussi ce qui fait d'un peuple une nation, ce qui lui donne consistance et l'anime. L'esprit des institutions se distingue-t-il de celui des hommes? Il devient en tout cas chez Montesquieu une clé de compréhension, à la fois pour saisir globalement le «système» qu'il construit, et comme notion opératoire qu'il crée pour comprendre les sociétés humaines. *L'esprit* est justement ce qui permet de dépasser le particulier ou le littéral pour accéder à un niveau supérieur de généralité, mais aussi d'intellexion: condition nécessaire pour prétendre identifier l'esprit des lois. *L'esprit général*, cette notion absolument centrale chez Montesquieu, prend ici tout son sens, comme le montrent Joshua Bandoch (*The Politics of esprit in «De l'esprit des lois»*), qui en traite comme d'un principe fondamental d'explication, et Diego Vernazza (*L'esprit d'une nation, et son objet*), qui l'envisage plus spécifiquement comme principe politique. C'est là le cœur même de la pensée qui fonde *L'Esprit des lois*.

Esprit de Montesquieu, es-tu là ?

Avertissement

Pour tous les articles de ce recueil, les citations et références sont empruntées à l'édition des *Œuvres complètes* de Montesquieu fondée par Jean Ehrard et publiée par la Société Montesquieu et l'UMR CNRS 5317 (IHRIM, ENS de Lyon), de 1998 à 2008 à Oxford (Voltaire Foundation), depuis 2010 à Lyon et Paris (ENS Éditions et Classiques Garnier). L'orthographe et la ponctuation ont été modernisées.

Pour les volumes non encore parus (*L'Esprit des lois* et *Pensées*), le texte, sauf exception signalée, est pour *L'Esprit des lois* celui de l'édition de Robert Derathé (Classiques Garnier, Paris, 1973, 2 volumes), pour les *Pensées* celui de l'édition de Louis Desgraves (Robert Laffont, Paris, 1991), que nous avons contrôlé sur le manuscrit.